

**CHAMPIONNATS DU MONDE INDOOR  
BELGRADE (SRB) – 18 AU 20 MARS 2022**

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 7 mars 2022, à l'exception des Epreuves Combinées (voir ci-dessous) :

Hommes	Discipline	Femmes
6.63	60m	7.30
46.50	400m	52.90
01:46.70	800m	02:01.50
03:39.00	1500m	04:09.00
07:50.00	3000m	08:49.00
7.72	60m H	8.16
2.34	Hauteur	1.97
5.81	Perche	4.75
8.22	Longueur	6.80
17.10	Triple	14.30
21.10	Poids	18.30
Invitation World Athletics	Hepta/Penta	Invitation World Athletics
Top 8 aux « Toplists » outdoor 2021	4x400m	Top 8 aux « Toplists » outdoor 2021

**Remarques générales**

- Les performances doivent être réalisées sur une piste de 200m.
- Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées.
- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.
- Les athlètes qui ne répondent pas aux critères chiffrés ci-dessus mais qui seront invités par World Athletics, en fonction de leur position dans les « World Rankings », publiés le 9 mars 2022, seront sélectionnés par la LRBA, à condition d'être classés dans le Top 32 des « World Rankings », au 9 mars 2022.
- Le vainqueur individuel de chaque épreuve du World Indoor Tour 2021 et 2022 sera automatiquement qualifié pour les Championnats du monde d'athlétisme en salle par Wild Card.

## Commentaires spécifiques aux disciplines

- Epreuves combinées :
  - 12 athlètes seront invités à participer à l’Heptathlon et au Pentathlon comme suit :
    - Le vainqueur de l’édition 2021 du Challenge des épreuves combinées ;
    - Les cinq athlètes les mieux classés selon les Listes des meilleures performances en plein air lors de la saison 2021 (au 31 décembre 2021), dans la limite d’un athlète maximum par pays ;
    - Les cinq athlètes les mieux classés selon les Listes des meilleures performances en salle lors de la saison 2022 (au 01 mars 2022) ;
    - Un athlète peut être invité à la discrétion de World Athletics ;
  - Au total, pas plus de deux athlètes masculins et deux athlètes féminines d’une même Fédération membre seront invités. En cas de refus de participer ou d’annulation, les invitations seront adressées aux athlètes classés suivants dans les listes correspondantes, en respectant les conditions ci-dessus.
  
- Les relais 4 x 400m :
  - En cas de sélection, la composition de l’équipe participant aux Championnats du Monde indoor doit être d’un niveau équivalent à celle de l’équipe ayant réalisé le critère de sélection.
  - Une équipe est composée de 5 athlètes (6 au cas où plus d’un athlète participe aux championnats en individuel).
  - La sélection individuelle de l’équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison indoor, qui s’est déroulée pendant la période de sélection (01/01/2022 au 07/03/2022), ainsi que sur base de la proposition de l’entraîneur national de l’équipe en question.

## Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l’existence d’une blessure connue à la date de la sélection, d’une altération de l’état de santé ou de l’état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

L’athlète se doit d’être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

## Etat de forme

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l’athlète concerné d’effectuer un test, lors d’une compétition ou d’un entraînement, avant la date de la sélection définitive. En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s’abstenir de sélectionner l’athlète et/ou l’équipe concerné(e) aux championnats en question.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n’ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.